



## **Le label écologique, reconnu par tous les pays de l'Union européenne, encourage une production et une consommation plus durables : réduction de l'impact environnemental des matières premières, de l'énergie, de l'eau, des polluants, des déchets et des emballages.**

### **Le label écologique dans l'Union européenne**

Le label écologique européen est un label environnemental de l'Union européenne. Il n'est attribué qu'aux produits dont l'impact sur l'environnement est moins nocif que celui de produits comparables. Par exemple, les exigences du label interdisent l'utilisation de certaines substances nocives dans la production de peintures et de vernis. Le label impose des critères pour les composés organiques volatils (COV), qui peuvent s'évaporer et être inhalés. Il existe également des critères stricts concernant la présence de formaldéhyde, un agent de conservation et de liaison toxique qui peut provoquer une irritation de l'œil et des voies respiratoires supérieures.

En outre, le label fixe des normes pour la présence de dioxyde de titane (le pigment qui donne à la peinture sa couleur blanche) et de métaux lourds.

Si un fabricant porte le label écologique, le client a la possibilité de choisir des produits de peinture qui contribuent à réduire l'impact sur l'environnement et à accroître la sécurité de l'applicateur.

### **Quelles sont les exigences du label écologique ?**

En Belgique, le label écologique a été attribué au papier, aux produits d'entretien, aux vêtements, aux matériaux de bricolage (y compris la peinture) et aux cosmétiques.

Le label écologique pour les peintures et vernis comprend les exigences suivantes:

- Les substances nocives ne doivent pas être présentes en concentration supérieure à 0,010 %. Il s'agit de substances ou de mélanges classés comme toxiques, dangereux pour l'environnement, les voies respiratoires ou cutanées, cancérigènes, mutagènes pour les cellules germinales ou toxiques pour la reproduction en accord.
- La teneur maximale en composés organiques volatils (COV) et en composés organiques semi-volatils (COVH) ne doit pas dépasser certaines limites. Ces limites diffèrent pour chaque type de peinture ou de vernis.
- Exigences exhaustives en matière de performances des peintures intérieures et extérieures.

L'efficacité des produits portant le label écologique a été testée. L'emballage doit comporter des informations claires sur l'utilisation, le dosage et les dangers des produits. Le label propose des critères très stricts pour leurs normes de qualité, qui incluent la résistance au frottement, la couverture et la résistance à l'eau. Le label écologique européen tient compte de l'ensemble du cycle de vie d'un produit, depuis l'extraction des matières premières jusqu'au moment où le produit est mis au rebut. Pour chaque groupe de produits, l'étape au cours de laquelle l'impact sur l'environnement est le plus important est identifiée. Des critères sont alors établis pour réduire cet impact.

### **Preuves**

Un certificat Ecolabel est délivré par SMK (Stichting Milieukeur). Si un produit PPG est conforme au label écologique, ce certificat est mentionné sur le site web de Sigma.

Pour plus d'informations et pour connaître les produits porteurs du label écologique, voir:  
[europeesecolabel.be](http://europeesecolabel.be)

Source(s) consultée(s): [europeesecolabel.be](http://europeesecolabel.be)

